



Le Saint-Siège

**AUDIENCE DE JEAN-PAUL II
AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES,
AU COMITÉ ADMINISTRATIF DE COORDINATION,
À LA BANQUE MONDIALE ET AU FMI***

Vendredi, 7 avril 2000

Monsieur le Secrétaire général,

Eminents invités,

1. C'est pour moi un grand plaisir de vous accueillir à l'occasion de la rencontre à Rome du Comité administratif de Coordination du système des Nations unies. Conscient du travail entrepris par votre Comité pour le bien des peuples dans le monde, je prie pour que Dieu vous accorde, ainsi qu'à tous ceux qui participent à votre rencontre, le don du sage discernement dans vos délibérations. Merci, Monsieur le Secrétaire général, de vos aimables paroles de présentation, et je suis certain que votre récent "Millennium Report" sera un excellent cadre pour le travail de votre Comité au cours de ces journées.

Comme l'explique clairement ce Rapport, le millénaire qui touche à sa fin a laissé derrière lui une série de défis particuliers. Ces défis sont particuliers non pas parce qu'ils sont nouveaux - en effet, il y a toujours eu des guerres, des persécutions, la pauvreté, des catastrophes et des épidémies - mais parce que l'interdépendance croissante dans le monde leur a conféré une dimension globale, qui exige de nouvelles façons de penser et de nouveaux modèles de coopération internationale si l'on veut y répondre de façon efficace. A l'aube du nouveau millénaire, l'humanité a les moyens de réaliser cela. En effet, les Nations unies et la vaste famille d'organisations spécialisées que vous représentez constituent un forum naturel pour développer une telle mentalité et stratégie de solidarité internationale.

Dans le devoir de formuler cette nouvelle perspective, le Comité administratif de Coordination a un rôle déterminant à jouer. Il réunit les membres supérieurs des diverses agences spécialisées, sous la direction du Secrétaire général, dans le but précis de coordonner les diverses politiques et programmes. C'est pourquoi votre programme a concentré ses réflexions et ses efforts sur les implications de la globalisation pour le développement, sur les causes socio-économiques

de la crise humanitaire et sur les conflits persistants en Afrique et dans d'autres parties du monde, ainsi que sur la capacité institutionnelle des Nations unies à répondre aux nouveaux défis internationaux.

2. L'expansion illimitée du commerce mondial et les progrès extraordinaires dans les domaines de la technologie, des communications et de l'échange d'informations, font tous partie d'un processus dynamique visant à abolir les distances qui séparent les peuples et les continents. Toutefois, la capacité à exercer une influence sur ce nouvel ordre mondial n'est pas la même pour toutes les nations mais est plus ou moins liée à la capacité économique et technologique d'un pays. La nouvelle situation est telle que, dans de nombreux cas, des décisions ayant des conséquences au niveau mondial sont prises uniquement par un groupe restreint de nations. Les autres nations arrivent - souvent au prix de grands efforts - à faire concorder ces décisions avec l'intérêt de leurs citoyens ou encore - comme c'est le cas pour les pays les plus faibles - elles s'efforcent simplement de s'adapter à ces décisions le mieux possible, souvent au prix de conséquences néfastes pour la population. La majorité des nations du monde connaît donc un affaiblissement de la capacité de l'Etat à servir le bien commun et à promouvoir la justice et l'harmonie sociale.

De plus, la globalisation de l'économie conduit à la globalisation de la société et de la culture. Dans ce contexte, les organisations non-gouvernementales, représentant une gamme très vaste d'intérêts particuliers, deviennent toujours plus importantes dans la vie internationale. Sans doute, l'un des meilleurs résultats de leur action jusqu'à présent, est la conscience qu'ils suscitent du besoin de passer d'une attitude de défense et de promotion d'intérêts particuliers et en rivalité, à une vision holistique du développement. Un exemple typique est leur succès croissant à susciter une conscience approfondie parmi les pays industrialisés de leur responsabilité commune à l'égard des problèmes auxquels font face les pays moins développés. La campagne visant à réduire ou à effacer la dette extérieure des nations les plus pauvres est un nouvel exemple, bien que parmi d'autres, d'un sens croissant de solidarité internationale.

3. L'approfondissement de cette nouvelle conscience dans la société offre aux Nations unies une occasion unique de contribuer à la globalisation de la solidarité en servant de lieu de rencontre entre les Etats et la société civile et de point de convergence des divers intérêts et besoins - régionaux et particuliers - du monde. La coopération entre les agences internationales et les organisations non-gouvernementales aidera à assurer que les intérêts des Etats - aussi légitimes soient-ils - et des différents groupes entre eux ne soient pas invoqués ou défendus au détriment des intérêts ou des droits d'autres peuples, en particulier des moins riches. L'activité politique et économique, menée dans un esprit de solidarité internationale peut et devrait conduire à la limitation volontaire des avantages unilatéraux afin que d'autres pays et peuples puissent partager les mêmes bénéfices. De cette façon, le bien-être social et économique de tous sera servi.

A l'aube du vingt-et-unième siècle, le défi consiste à édifier un monde au sein duquel les personnes et les peuples acceptent pleinement et sans équivoque la responsabilité des autres êtres humains et des habitants de toute la terre. Votre travail peut beaucoup contribuer à permettre au système multilatéral de mettre en oeuvre cette solidarité internationale. La condition de tous ces efforts est la reconnaissance de la dignité et de la centralité de chaque être humain en tant que membre égal de la famille humaine et, pour les croyants, en tant que fils égal de Dieu. La tâche consiste donc à assurer l'acceptation, à tous les niveaux de la société, des conséquences logiques de notre dignité humaine commune, et à garantir le respect de cette dignité dans toutes les situations.

4. A cet égard, je voudrais exprimer ma profonde préoccupation de voir certains groupes qui tentent d'imposer à la Communauté internationale leurs opinions idéologiques ou des modèles de vie promus par de petits groupes particuliers de la société. Cela est sans doute plus évident dans les domaines tels que la défense de la vie et la protection de la famille. Les responsables des nations doivent être attentifs à ne pas bouleverser ce que la Communauté internationale et la législation ont patiemment développé pour préserver la dignité de la personne humaine et la cohésion de la société. Il s'agit d'un patrimoine commun que personne n'a le droit de gaspiller.

En invoquant une orientation divine sur tous les efforts et les actions de votre Comité dans sa mission de coordonner les activités des Nations unies, je prie pour que votre oeuvre soit pleinement empreinte d'un esprit généreux et ambitieux de solidarité globale. Dieu vous bénisse, Monsieur le Secrétaire général, ainsi que tous ceux qui sont réunis avec vous à l'occasion de cette rencontre!

**L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n. 16 p.3*

La Documentation Catholique n. 2225 p. 412-413.

© Copyright 2000 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana